ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations de consommateurs

Question écrite n° 54317

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la situation du mouvement consumériste français et ses attentes au regard du rôle socio-économique qu'il joue dans notre pays. Dans le cadre de la loi de finances pour 2001, le mouvement consommateur est inquiet face au niveau de financement qu'il a reçu l'an passé, à savoir 50 millions de francs ; en effet, celui-ci était antérieurement chiffré à 70 millions de francs au début des années 1990. Les associations de consommateurs sont présentes pour défendre, informer et sensibiliser en développant l'information et la formation des citoyens, d'une part, et en traitant de nombreux litiges, d'autre part. Ces organismes sont devenus des interlocuteurs de plus en plus sollicités, tant par les pouvoirs publics que par les professionnels. Afin de leur permettre de remplir pleinement leur rôle et de répondre aux attentes des consommateurs, il lui demande quelles dispositions budgétaires seront retenues désormais annuellement conformément à leur attente.

Texte de la réponse

Le niveau de crédits destiné à soutenir le mouvement consommateur, dans toutes ses composantes, traduit depuis trois ans la consolidation des moyens budgétaires qui lui sont accordés. Les crédits globaux d'aide au mouvement consommateur pour 2000 se sont élevés à un total de près de 50 460 000 francs. Il s'agit d'une enveloppe en légère hausse par rapport à 1999 où les crédits étaient de 50 160 000 francs. Ce montant était lui-même légèrement en augmentation, comparé à 1998, ces subventions atteignaient alors près de 48 640 000 francs compte tenu de la somme de 10 MF supplémentaire figurant dans la loi de finances rectificative de la fin de l'année. Cette dotation complémentaire marquait le souci du Gouvernement de voir le mouvement consommateur bénéficier d'une dotation majorée, face aux restrictions drastiques qu'il avait subies l'année précédente. Cette stabilisation des moyens se poursuivra en 2001. En effet, le niveau des crédits de soutien à la vie associative devrait être au moins équivalent à celui des trois années précédentes. Le soutien à la vie associative passe également par un meilleur service fourni par les structures techniques de consommation. C'est dans ce but qu'une réforme de l'Institut national de la consommation (INC) a été entreprise et sera concrétisée par un nouveau décret relatif aux missions et au fonctionnement de cet institut, ainsi que par la préparation d'un contrat d'objectifs avec cet établissement public.

Données clés

Auteur : M. Michel Voisin
Circonscription : Ain (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54317
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE54317

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6710
Réponse publiée le : 15 janvier 2001, page 344